



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2022 – 079

Séance du 8 juin 2022

**ADHESION AU RESEAU DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR UNE
ECONOMIE SOLIDAIRE (RTES)**

L'an deux mille vingt et deux, le 8 juin à 18 heures, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 3 juin 2022.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Céline COLLET-DUFAYS et Valérie BERTIN et Messieurs Denis PRIOURET, Laurent LHERITIER, Didier TERNAT, Claude BIALOUX, Philippe ESTERELLAS et Alex SAINTRAPT.

ETAIENT EXCUSES : Jean-Luc LEGER et Alain DETOLLE.

Mme Valérie BERTIN présente le rapport suivant :

Considérant que l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est en capacité d'apporter des réponses aux besoins du territoire, aux côtés des acteurs publics et des entreprises privées, considérant que le Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES) a pour but de promouvoir les initiatives des territoires, de favoriser le transfert des bonnes pratiques, il apparaît opportun d'adhérer au réseau RTES au titre de l'année 2022.

Adhérer au RTES permet :

- Faire connaître ses politiques et actions, à travers les publications du RTES, son site internet et les réseaux sociaux, des articles de presse...
- Échanger lors de rencontres (nationales ou territoriales et thématiques) avec d'autres élus et techniciens afin de partager les expériences, bilans et réfléchir à l'articulation entre différents niveaux de collectivités.
- Contribuer aux projets (lois, décrets, schémas...) des institutions nationales, européennes et internationales. Le RTES porte la voix de ses adhérents auprès des institutions.
- S'informer sur les actualités du RTES, des autres territoires adhérents et de l'ESS en général, à travers les publications du RTES (Newsletter, Flash Hebdo, lettre papier, RepèrESS...).
- S'accompagner, en participant aux formations thématiques et conférences en ligne sur des questions d'actualité.

Le montant de la cotisation des collectivités de 10 000 à 30 000 habitants s'élève pour 2022 à 300,00 €.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE d'adhérer au Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES) pour l'année 2022 et de lui verser la cotisation afférente d'un montant de 300,00 €.**

Ainsi fait et délibéré le 8 juin 2022 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le
PUBLIEE le

01 JUIL. 2022

La Présidente,
Valérie BERTIN

